

67

AMBASSADE DU TOGO

Mission Permanente auprès
de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du
commerce et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

**25^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique
Universel (EPU)**

02 au 13 mai 2016

Examen du rapport du Swaziland

**Déclaration de Monsieur BEDABA Balom'ma,
Chargé d'Affaires a.i. de la Mission permanente du Togo**

Genève, le 10 mai 2016

(09h00'-12h30')

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la cordiale bienvenue à la délégation du Swaziland et la félicitons pour les progrès accomplis dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme. Le Togo apprécie hautement l'implication de la société civile en la matière.

Il prend note de la détermination du Swaziland de s'acquitter progressivement de ses obligations en matière de droits de l'homme, par la soumission des rapports aux organes conventionnels.

Toutefois, ma délégation félicite le Swaziland pour la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le protocole facultatif s'y rapportant.

Par ailleurs, elle salue également l'élaboration du projet de loi sur les agressions sexuelles et les violences familiales.

Ainsi, ma délégation voudrait lui formuler les recommandations ci-après :

- 1 – adhérer au protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes et au protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- 2 - ériger la torture en infraction, procéder à des enquêtes impartiales et efficaces sur les allégations de torture et sanctionner les auteurs d'actes de tortures ;
- 3 – accélérer la procédure d'adoption par le Parlement du projet de réforme sur les agressions sexuelles et les violences familiales.

En conclusion ma délégation souhaite plein succès au Swaziland.

Je vous remercie.